À L'EAU BÉBÉ

6 À 47 MOIS / HEBDOMADAIRE

Découverte de l'eau au travers des interactions parents, bébés et éducateurs. Les activités sont animées par des éducateurs spécialisés de la Direction des Sports. Une attention particulière est portée sur le respect de l'hygiène et de la sécurité des enfants pendant l'activité.

Où ?	Quand ?	Groupes	Horaires
Piscine du Mortier 2 ter rue de la Bassée 37100 Tours Tél. : 02 47 21 66 15	Samedi	6 à 15 mois	9h à 9h30
		16 à 24 mois	9h30 à 10h
		25 à 47 mois	10h à 10h30
		6 à 47 mois (fratrie)	10h30 à 11h

Qui peut s'inscrire ?
Enfants de 6 à 47 mois (né entre le 29 février 2020 et le 1er septembre 2023), sur présentation de la carte CitéClub. Pour les enfants en situation de handicap, adressez-vous à la Direction des Sports de la Ville de Tours : Secteur SAS, Sport handicap Tél. : 02 47 70 86 86.

Réunion d'information pour les inscrits
Le 17 février 2024 de 10h à 11h30 à la piscine du Mortier.

Quand et comment s'inscrire ?
Du 28 août 2023 au 14 février 2024 en suivant les indications p.28.

Dates des séances*
Les samedis :
- 16, 23 et 30 mars 2024
- 6, 13 et 20 avril 2024
- 11, 18 et 25 mai 2024
- 1er, 8 et 15 juin 2024

Les tarifs 2023
Habitants de Tours :
- CitéClub : 70 €
- CitéClub Préférence : 50 €

Habitants hors de Tours :
- CitéClub : 90 €
- CitéClub Préférence : 80 €

* La Direction se réserve le droit d'annuler les activités suite à des interventions et/ou problèmes techniques ou à des effectifs insuffisants au moment des inscriptions. L'annexe 1 du règlement des activités prévoit le nombre minimum de séances sur la saison sportive.

Déroulement des séances

- L'activité est encadrée par des éducateurs professionnels. Un minimum de 2 intervenants est exigé sur la séance ; à défaut, cette dernière est annulée.
- Pour s'épanouir, l'enfant a besoin de la présence d'1 adulte au minimum et de 2 au maximum dont l'un est le tuteur légal, avant, pendant et après l'activité. Pour des raisons de sécurité, l'adulte responsable ne peut avoir qu'un enfant à charge.
Celui-ci participe à l'atelier avec lui et suit les consignes données par l'encadrement.
N.B. : Seul l'enfant inscrit à l'activité et le ou les deux accompagnants sont présents dans l'enceinte de la piscine.
- Le matériel mis à disposition par la piscine doit être utilisé avec soin dans des conditions normales d'utilisation. Aucun autre matériel d'aide à la flottaison ne sera accepté. Tout bris ou dégradation volontaire sera remplacé au frais de la personne fautive.

Conseils aux parents

L'équipe d'encadrement est disponible pour conseiller, autoriser, sécuriser et aménager l'espace en vue du bien être des parents et des enfants. L'enfant doit avoir pris le 1er repas du matin avant l'activité. Prévoir une collation après l'activité.

Consignes

Il est impératif de respecter l'horaire programmé de la séance. L'accès aux vestiaires est autorisé 15 minutes avant la séance puis, 20 minutes après la fin de séance. Il est souhaitable de préparer l'enfant à son départ.

Santé et hygiène

Un enfant malade n'est pas accepté (voir règlement de l'activité). L'équipe peut interdire l'accès à toute personne dont l'état de santé ou le comportement est préjudiciable au bien-être et à la sécurité de tous. Les baigneurs doivent arriver en parfait état de propreté corporelle et se doucher avant de se baigner.

Matériel à prévoir

Maillot de bain et bonnet de bain obligatoires. Caleçon interdit. Des tapis de change et des sanitaires adaptés aux enfants sont à disposition. Les changes doivent être adaptés à la pratique de la baignade et sont obligatoires. Les produits utilisés pour un change doivent être apportés par les accompagnateurs.
(lingettes conseillées).